

Collectif contre l'impunité

Regroupement de plaignants-es, contre l'ex dictateur Jean-Claude Duvalier et consorts, et d'organisations de droits humains
Centre œcuménique des droits humains (CEDH) - Kay Fanm (*Maison des femmes*)
Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement (MOUFHED) - Réseau national de défense des droits humains (RNDDH)

Point focal: Centre œcuménique des droits humains (CEDH) - cedh@cedh-haiti.org

Communiqué

La justice contre l'État de droit démocratique

Le 27 janvier 2012 le juge d'instruction, Carvès JEAN, a informé la presse de sa décision d'ignorer les plaintes pour crimes contre l'humanité introduites contre l'ex Président à vie Jean-Claude DUVALIER et consorts. Il a déclaré ne retenir que les détournements de fonds. Les charges sont réduites à de simples délits et le dossier est renvoyé à un tribunal correctionnel qui, en cas de condamnation, appliquera une peine maximale de 3 ans d'emprisonnement. La décision s'appuie sur la demande de non lieu formulée, le 3 novembre 2011, par l'ex Commissaire du gouvernement (Procureur) Félix LÉGER qui a ainsi pris le contrepied de son prédécesseur, Harycidas AUGUSTE, qui demandait dès le 19 janvier 2011, de poursuivre Duvalier pour les deux types de crimes. A ce jour, l'ordonnance n'a pas été communiquée aux plaignants-es, alors même que le délai de contestation est très court (10 jours francs à compter de la notification). Pourquoi tarde-t-on tant à transmettre une décision que l'on a pris grand soin de médiatiser?

Avec cette ordonnance, notre justice proclame, par devant la nation et le monde, que l'impunité est garantie aux auteurs-es et complices de crimes et que les victimes sont les personnes à blâmer. Notre justice étale au grand jour ses incapacités, son incohérence et son absence d'indépendance. Elle nie notre quête de refondation nationale en occultant le fait qu'en 1986, à travers divers actes, l'État haïtien avait reconnu la nature dictatoriale du régime des DUVALIER qui a sévi de 1957 à 1986:

Nombre d'hommes et de femmes ont payé de leurs vies pour que notre pays ne soit pas enveloppé du linceul de la dictature. Ces patriotes étaient souvent aussi jeunes que l'ex dictateur Jean-Claude DUVALIER qui ordonnait à ses sicaires, Tontons macoutes et militaires, de les éliminer sans pitié.

Pour toutes les personnes torturées, liquidées, disparues, exilées, vendues; pour toutes les communautés plongées dans le deuil, la peur, l'humiliation et condamnées au silence; pour tous les torts causés au pays à travers le pillage systématique de l'État; pour toute ces souffrances encore aujourd'hui indicibles, nous disons NON. NON à cette ordonnance qui nous insulte, délégitime et pervertit les fondements de la démocratie et de l'État de droit.

Nous avons choisi la date symbolique du 7 février, celle de la chute de la dynastie Duvalier, pour réaffirmer que nous ne courberons point devant les assassins! Quelque soit les appuis dont ils bénéficient. Jean-Claude DUVALIER a été un dictateur qui a régné sans partage, avec droit de vie et de mort dont il usait allégrement. Peu après sa confiscation du pouvoir il déclarait, le 22 septembre 1971, «*les individus qui se mettront ouvertement ou de façon dissimulée aux travers des chemins de Notre Révolution seront emportés et balayés systématiquement par cette grande force de l'Histoire*».

NON. Non, nous n'accepterons pas que Duvalier nous impose le silence et l'inaction!

Port-au-Prince, le 7 février 2012

Pour le Collectif contre l'impunité

Danièle Magloire, coordonnatrice

